

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-quatre, le 05 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	14	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 22 Décembre 2023		Etaient présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Emmanuel SERRIER
Date d'affichage 22 Décembre 2023		Etaient absents excusés : Philippe HELF, Christophe DOUARD, Damien MISSILLIER, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ,
DEL 20240105-001		
OBJET :		Exclus : /
Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2024		Procurations : Philippe HELF à Chantal MARCHAND, Christophe DOUARD à Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER à Isabelle VENDRASCO <i>Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance</i>

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est ainsi proposé aux élus la répartition suivante :

2031 – Frais d'études : $79\,991 / 4 = 19\,997.75 \text{ €}$
2111 – Terrains nus : $10\,000 / 4 = 2\,500.00 \text{ €}$
2128 – Autres agencements et aménagements : $6\,000 / 4 = 1\,500.00 \text{ €}$
21312 – Bâtiments scolaires : $27\,989.00 / 4 = 6\,997.25 \text{ €}$
21318 – autres bâtiments : $21\,162.18 - 1\,000 \text{ RAR} / 4 = 5\,040.54 \text{ €}$
21352 – bâtiments privés : $14\,286.40 / 4 = 3\,571.60 \text{ €}$
2151 – réseaux de voirie : $108\,111.44 - 70\,000 \text{ RAR} / 4 = 9\,527.86 \text{ €}$
2152 – Installations de voiries : $911\,244.36 / 4 = 227\,811.09 \text{ €}$
21534 – Réseaux d'électrification : $20\,000.00 / 4 = 5\,000.00 \text{ €}$
21831 – Matériel informatique scolaire : $4\,943.92 / 4 = 1\,235.98 \text{ €}$
21841 – Mobilier scolaire : $2\,000 / 4 = 500.00 \text{ €}$
21848 – Autre matériels de bureau : $4\,200 / 4 = 1\,050.00 \text{ €}$
2313 – Immobilisations en cours : $149\,649.63 / 4 = 37\,412.40 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

– **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

– **AFFECTE** les crédits ainsi qu'il suit :

– 2031 – Frais d'études :	19 997.75 €
– 2111 – Terrains nus :	2 500.00 €
– 2128 – Autres agencements et aménagements	1 500.00 €
– 21312 – Bâtiments scolaires :	6 997.25 €
– 21318 – autres bâtiments :	5 040.54 €
– 21352 – bâtiments privés :	3 571.60 €
– 2151 – réseaux de voirie :	9 527.86 €
– 2152 – Installations de voiries :	227 811.09 €
– 21534 – Réseaux d'électrification :	5 000.00 €
– 21831 – Matériel informatique scolaire :	1 235.98 €
– 21841 – Mobilier scolaire :	500.00 €
– 21848 – Autre matériels de bureau :	1 050.00 €
– 2313 – Immobilisations en cours :	37 412.40 €

Le Secrétaire de séance,

Cécile FANTINI

Le Maire,

Isabelle VENDRASCO

